

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 31 mars 2016

L'an deux mille seize le trente et un mars à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de VILLEMAIN sous la présidence de M. Bernard VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2016

Date d'affichage du compte rendu : 05 avril 2016

Membres en exercice : 11

Excusés : Mme MIGNE Vanessa, M. GAGNERE Yvon, M. MOULIN Daniel, M. MIGNE Jean-Claude, M. MICHENEAU Emmanuel, M. RICHARD Eric,

Absents :

Pouvoir :

Nombre de votants : 5

PRESENTS: M. VINCENT Bernard, Mme BAUDE Catherine, Mme MARTIN Beverley, M. MANGOUE Jacky, M. LAFFOND Samuel

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BAUDE Catherine

ORDRE DU JOUR :

- Délibération projet éolien

Questions diverses.

O-O-O-O-O-O-O-O-O

Le conseil municipal délibère comme suit :

DELIBERATION PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire présente à son conseil la note de synthèse de l'Entreprise VOLTALIA pour le projet Eolien sur notre Commune et demande au Conseil de voter.

Vu l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-9 et L2121-12,

Vu l'article L2122-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal,

Considérant que la société VOLTALIA envisage d'implanter sur le territoire de la Commune un Parc Eolien (ci-après le "Projet") et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, notamment l'implantation des équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent, son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Considérant la présentation du projet de parc réalisé par la société Voltalia devant les élus en date du 4 février 2016,

Considérant que le Parc projeté est constitué de 8 à 10 machines, pour une puissance de 16 à 35MW de MW,

Considérant la zone d'implantation désignée dans la note explicative de synthèse remise préalablement à chaque conseiller,

Considérant que pour pouvoir poursuivre le développement du projet, la société VOLTALIA nécessite le soutien de la mairie, son accord sur la zone d'implantation envisagée, l'autorisation de réaliser toute Etude de faisabilité ou de préfaisabilité nécessaire à la réalisation du Parc, l'autorisation de signature de toute promesse de bail emphytéotique, l'autorisation de l'utilisation de la voirie communale, ainsi qu'une reconnaissance de l'exclusivité accordée à Voltalia pour le développement de tout projet éolien sur le territoire de la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

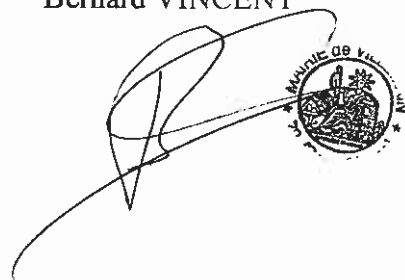
- émet un accord de principe sur le projet sur la commune de **Villemain**,
- autorise le Maire à signer tous contrats, promesses de bail emphytéotique, baux emphytéotiques, conventions de servitudes, conventions d'indemnisation, convention d'utilisation de voirie et de façon générale, tous actes juridiques nécessaires ou utiles en vue de garantir le développement, la construction et l'exploitation du Projet de Parc éolien. La promesse de bail autorisera la société VOLTALIA, et toute société-projet qui pourrait être constituée à l'initiative de la société VOLTALIA, à déposer toutes demandes de permis de construire et toutes autres demandes d'autorisations administratives auprès des autorités compétentes, dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation de ce Projet.
- accorde l'exclusivité à la société VOLTALIA pour la réalisation d'un Parc éolien sur le territoire communal.

Vote : Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire clôt les débats à 18h40.

Le Maire,

Bernard VINCENT

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bernard Vincent'. To the right of the signature is the official seal of the Municipality of Villemain. The seal is circular and contains a central emblem depicting a landscape with a windmill and trees. The text 'MUNICIPALITE DE VILLEMAIN' is visible around the perimeter of the seal.